

Construction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, au lieu-dit "Verney" (PALT 93-98) – Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

L'intention de construire des collecteurs publics dans le secteur de Verney n'est pas récente. En 1989 déjà, suite à des projets de bâtiments industriels, le bureau Gueissaz & Biner S.A. à Morges avait été mandaté pour réaliser une étude portant sur la pose de canalisations selon un tracé proche de celui relatif à ce préavis.

Etabli en 1991, le PALT (plan à long terme des canalisations) pour le secteur ERM (Euration de la Région Morgienne) maintient le principe du passage des collecteurs selon le même tracé. De plus, il prévoit de reprendre les eaux du secteur situé plus au Sud, les anciens collecteurs se dirigeant vers les Fontannettes étant vétustes et mal situés par rapport aux bâtiments érigés postérieurement.

En 1998, sur demande de la Municipalité, le bureau d'études, devenu Biner & Nicole S.A., a rédigé une offre d'honoraires pour réactualiser le projet et poursuivre l'étude jusqu'à la demande de crédit au Conseil communal. Depuis 2003, un montant relatif à cette réalisation figure régulièrement au plan des investissements.

Parallèlement, le changement d'affectation de la zone industrielle en zone d'habitations a été étudié en suivant la procédure du plan de quartier. Celui-ci a été adopté par le Conseil communal le 13 mai 2005 (préavis No 2/2005, Plan de quartier En Verney-Montaney).

La rapide mise en route des constructions sur ce secteur remet d'actualité la concrétisation du projet de collecteurs. Les premières mises à l'enquête concernant les villas individuelles de la zone Est du quartier ont été lancées en février 2006 et l'équipement doit être mis en place en parallèle.

Le bureau d'études Biner & Nicole S.A. est mandaté par le promoteur du quartier pour l'étude et la direction des travaux d'infrastructures. C'est donc en toute logique que la Municipalité a demandé à ce bureau de finaliser le projet relatif aux collecteurs communaux, non sans une participation aux honoraires du promoteur immobilier.

Le mandat communal concerne la phase d'étude, comprenant l'adaptation du projet aux nouvelles données du terrain, le dossier d'enquête, l'élaboration d'un devis estimatif pour le présent préavis et la mise en soumission dans le respect de la législation en matière de marchés publics.

Les éléments techniques et financiers des chapitres suivants sont issus de cette étude.

2. TRAVAUX PROJETES

La fouille en tranchée aura une profondeur de 3.50 à 4.00 m. et une longueur de 330 m. environ. Elle sera étayée à 100 % pour un travail dans la nappe phréatique.

Cette dernière sera abaissée pendant les travaux, au moyen de "wellpoints".

Le collecteur d'eaux usées sera composé de tuyaux de PVC de Ø 250 mm., l'enrobage sera de type SIA profil 4.

Le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux de béton d'un diamètre variant de 300 à 1'000 mm., les plus grosses sections en prévision de la reprise des eaux des secteurs plus au Sud, conformément au PALT. L'enrobage sera de type SIA profil 2.

Les pentes des canalisations varieront entre 0,7 et 1,2 %.

Des regards de contrôle seront construits au droit des changements de direction et des futurs branchements.

La conduite d'alimentation d'eau des Services Industriels de Lausanne sera déviée aux frais du concessionnaire, à l'emplacement du croisement avec les collecteurs.

3. PLANNING

La mise à l'enquête a lieu du 14 février au 16 mars 2006.

L'appel d'offres, selon la procédure des marchés publics, paraît dans la FAO le 14 février; la rentrée des soumissions est prévue pour le 15 mars 2006.

Après adjudication des travaux, en raison du délai de recours et de la mise en route du chantier, les travaux devraient débuter à fin avril et durer environ 3 mois.

La première opération sera la déviation de la conduite d'Eauservice. La fouille sera alors réalisée depuis la route de Vallaire, à l'aval du tronçon de collecteurs.

4. DEVIS GENERAL

Travaux de génie civil	Fr.	600'000.--
Echelles d'accès dans chambres de contrôle	Fr.	15'000.--
Curage des collecteurs	Fr.	3'000.--
Inspection finale par caméra	Fr.	2'000.--
Divers et imprévus (env. 10 %)	Fr.	<u>62'000.--</u>
Total travaux	Fr.	682'000.--
Honoraires (étude, direction et surveillance)*	Fr.	<u>65'000.--</u>
Total brut	Fr.	747'000.--
TVA 7,6 % (arrondi)	Fr.	<u>57'000.--</u>
Total net	Fr.	804'000.--
		=====

* estimation selon règlement SIA 103/2003 et compte tenu de la participation du constructeur du quartier Verney-Montaney pour la phase d'étude.

5. FINANCEMENT

Le coût des travaux sera couvert par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra globalement, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le compte de bilan No 9280.01 "Fonds pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration".

Cette construction n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 6/2006;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'approuver le projet de construction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, au lieu-dit "Verney" (PALT 93-98).
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 804'000.--** (huit cent quatre mille francs) pour sa réalisation.
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra globalement dès la fin des travaux par prélèvement sur le compte de bilan N° 9280.01 "Fonds pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration". Cette construction n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2006

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexe : plan de situation

Délégués municipaux à convoquer

- Par la commission ad hoc: M. Edouard Logoz, section "Epuration"
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 13 février 2006
RM/mg